

PAR COURRIEL

Le 15 juillet 2026

Enregistrement, Compétence
Organisme canadien de réglementation des investissements
40, rue Temperance, bureau 2600
Toronto (Ontario) M5H 0B4
Courriel : proficiency@ciro.ca

Négociations et marchés
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20, rue Queen Ouest, bureau 2200
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Courriel : tradingandmarkets@osc.ca

Surveillance des marchés
Commission des valeurs mobilières de l'Alberta
Bureau 600
250, 5^e Rue SW
Calgary (Alberta) T2P 0R4
Courriel : CIRO-Reporting@asc.ca

Objet : Projet d'harmonisation des programmes de formation continue de l'OCRI – Phase 2

Investia Services financiers inc. (Investia) et iA Gestion privée de patrimoine inc. (iAGPP) (collectivement, « iA Gestion de patrimoine ») vous remercient de leur donner l'occasion de formuler des commentaires sur la phase 2 du projet visant à harmoniser les programmes de formation continue de l'Organisation canadienne de réglementation des investissements (OCRI), publiée le 16 avril 2026 (les « règles proposées par l'OCRI »).

Investia est un courtier en épargne collective et un courtier sur le marché dispensé inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et un courtier membre (courtier membre) de l'OCRI inscrit à titre de courtier en épargne collective. iAGPP est un courtier membre de l'OCRI inscrit à titre de courtier en placement, courtier en épargne collective et courtier en produits dérivés.

Investia et iAGPP ont un mandat axé sur la création de richesse et sur la pérennité du patrimoine des Canadiens, en collaboration avec des conseillers indépendants. Nous croyons fermement au rôle essentiel des conseillers et à la prestation des conseils qu'ils prodiguent aux investisseurs canadiens. À cette fin, nos courtiers proposent une gamme de produits ouverte et complète afin d'offrir à nos conseillers la flexibilité nécessaire pour fournir des solutions et des conseils personnalisés à leurs clients.

Commentaires généraux et principes directeurs

iA Gestion de patrimoine appuie l'objectif de l'OCRI d'harmoniser et de moderniser le cadre de formation continue afin de favoriser une norme nationale plus uniforme, tout en renforçant les compétences et en réduisant le fardeau réglementaire grâce à une approche simplifiée et fondée sur des principes. Dans ses commentaires, iA Gestion de patrimoine s'est inspirée des principes suivants :

- Un cadre de formation continue harmonisé devrait garantir des attentes cohérentes en matière de compétences pour tous les types de courtiers, afin de favoriser une norme nationale unique;
- Le régime de formation continue devrait favoriser l'équité et éliminer les différences inutiles entre les exigences applicables aux courtiers en placement et aux courtiers en épargne collective;
- Les exigences devraient être pratiques sur le plan opérationnel et réduire les chevauchements ou le fardeau administratif imposé aux courtiers;
- Le cadre devrait demeurer souple et fondé sur des principes, afin de permettre aux courtiers d'adapter leurs activités de formation continue à leurs modèles d'affaires, tout en respectant les objectifs réglementaires, et;
- Les règles et la surveillance en matière de formation continue devraient être appliquées de manière cohérente et proportionnelle, afin de favoriser une conformité adaptable pour les courtiers d'envergures, de structures et de complexités variées.

Commentaires sur les règles proposées par l'OCRI

Vous trouverez ci-dessous les commentaires de iA Gestion de patrimoine concernant les règles proposées, sur lesquelles nous souhaitons vous faire part de nos observations.

3.3.2. Remplacement du terme « crédits » par « heures »

iA Gestion de patrimoine appuie l'harmonisation de la terminologie entre les organismes de réglementation et recommande de conserver le terme « crédits » plutôt que de le remplacer par « heures ». Le terme « crédits » est bien établi dans le secteur des services financiers et offre une plus grande souplesse pour reconnaître les activités d'apprentissage de durées variables, y compris l'octroi de crédits partiels pour les contenus éducatifs plus courts et les occasions de micro-apprentissage.

3.7.1 Répartition proportionnelle et 3.7.3 Dispenses

Nous demandons à l'OCRI de clarifier la distinction entre la répartition proportionnelle et la dispense, en fournissant notamment des exemples concrets. Dans certaines circonstances, ces deux concepts peuvent entraîner une réduction ou une suppression des exigences en matière de formation continue, ce qui rend difficile de déterminer quelle disposition s'applique et comment elle doit être mise en œuvre par les courtiers.

3.8.2. Évaluations d'accréditation obligatoires

iA Gestion de patrimoine appuie un cadre de formation continue fondé sur des principes et la suppression des exigences normatives en matière d'évaluation d'accréditation. Étant donné que les courtiers seront chargés de déterminer la pertinence et la qualité des activités de formation continue, nous recommandons que l'OCRI fournisse des lignes directrices et des exemples sur les normes applicables, notamment en précisant si l'accréditation peut être effectuée par l'OCRI, les courtiers ou des tiers, ainsi que les attentes relatives à l'évaluation des connaissances des participants lorsque des évaluations formelles ne sont pas réalisables.

6. Question

Bien que iA Gestion de patrimoine reconnaisse les avantages de l'harmonisation des calendriers, l'OCRI devrait tenir compte des contraintes de ressources en fin d'année et des périodes de pointe en fournissant des directives de transition et en faisant preuve de souplesse lors du premier cycle.

Le système de rapport sera également essentiel. Le maintien et l'amélioration du système de suivi et de rapport de la formation continue (SSRFC), ou d'une fonctionnalité centralisée comparable, favoriseraient le suivi automatisé, le traitement en bloc, la portabilité des données, la cohérence du calcul des exigences de formation continue et la production de rapports précis à l'échelle de l'industrie.

Sans ces capacités, les courtiers pourraient se retrouver confrontés à une charge de travail manuel accrue, à des coûts plus élevés, à des efforts redondants et à un risque d'erreur plus grand, en particulier pour les exigences de formation continue calculées au prorata qui nécessitent des modifications continues du système, des essais et des rapprochements. Pour ces raisons, iA Gestion de patrimoine encourage l'OCRI à maintenir et à améliorer le SSRFC, car il s'agit de la solution la plus pratique, la plus rentable et la moins risquée pour l'OCRI et ses sociétés membres.

Conclusion

iA Gestion de patrimoine remercie l'OCRI de lui permettre de formuler des commentaires sur la phase 2 du projet d'harmonisation des programmes de formation continue. Nous sommes disponibles pour discuter plus en détail de nos réponses avec vous.

Cordialement,

Investia Services financiers inc.

Louis H. DeConinck
Président

iA Gestion privée de patrimoine inc.

Adam Elliott
Président et chef de la direction

Investia Services financiers inc. et iA Gestion privée de patrimoine inc. sont des filiales de l'Industrielle Alliance, Assurance et Services financiers Inc., une société d'assurance de personnes fondée en 1892 qui exerce ses activités sous le nom commercial iA Groupe financier.